



Conventions locales : Comment s'entendre pour bien gérer les parcs agroforestiers à karité ?

Le projet Shisun ou projet « Appui aux initiatives paysannes pour la gestion durable de la ressource karité dans les terroirs villageois du Mali et du Burkina Faso » a été initié pour accompagner les efforts des organisations de transformatrices de karité pour préserver cette importante ressource. Le projet est exécuté au Burkina dans les provinces des Banwa et de la Sissili par des organisations paysannes avec l'appui technique de l'agence CORADE. La première phase s'est déroulée entre 2008 et 2011.

Un des résultats attendus était que les collectivités et services techniques ont renforcé leurs compétences et connaissances en gestion durable des ressources naturelles.



Le contenu de cette brochure vient des rapports d'activités et du diagnostic sur l'état des lieux.

Il a été complété par les interviews suivantes :

Agence CORADE : Alexis Kaboré ; Gifty Guiella Nahr ; Sié Palé,

Acteurs des Banwa : Boureima Sanou (Maire du Kouka), Ouoba Laurent
(service de l'environnement)

Acteurs de la Sissili :

Collecte -texte -photos -graphisme -maquette: atelier Performances 2012



« Protéger la ressource arbre à karité, c'est protéger la vie humaine. L'arbre à karité c'est notre mari, c'est notre fils, c'est l'or des femmes. Il nous procure des revenus pour vivre ; nous devons en prendre soin. Grâce à l'arbre, à ses fruits, la femme s'en sort ; elle peut prendre en charge la scolarité de ses enfants. Elle peut bien s'habiller. Pour la première fois de notre vie, nous avons une autonomie financière ».

Femmes de la fédération Nunuma

1. Pourquoi faut-il mettre en place des conventions locales ?

Les projets qui interviennent dans la filière karité, se focalisent surtout sur la transformation de la noix ; ce fut aussi le cas pour Intercoopération/Helvetas. Dans son approche, elle a renforcé des organisations de transformatrices, afin d'augmenter les revenus locaux et nationaux obtenus à travers la valorisation de l'amande du karité et de ses produits dérivés. L'intérêt économique du karité est évident pour les femmes. Directement concernées par les menaces subies par le karité, elles ont tiré la sonnette d'alarme en 2005 : si rien n'est fait pour lutter contre les attaques parasitaires, s'adapter aux changements climatiques et pour éviter la destruction des jeunes pousses et des arbres, bientôt, il n'y aura plus d'amandes à transformer ! Que faire ?

Les règles traditionnelles qui régissaient les comportements des populations et garantissaient la protection de l'espèce sont en perte de vitesse au regard même de l'affaiblissement des institutions traditionnelles.

Les services techniques de l'Environnement sont officiellement l'institution garante du respect des règles de protection de l'environnement. L'abattage, l'arrachage, la mutilation ou l'incinération du karité nécessite une autorisation. Cependant, les services de l'environnement ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour contrôler l'application de cette mesure.

Au Burkina Faso, la réflexion sur la préservation du karité est confiée à l'agence CORADE qui choisit de travailler sur la région des Banwa et dans la Sissili. En effet, les Banwa sont transfrontaliers avec le Mali, où s'étend une partie du projet Shisun. Le choix de la Sissili, lui, a un caractère pratique. CORADE y a une porte d'entrée à travers la FEPPASI, une fédération de producteurs. Entre 2008 et 2009, un diagnostic est réalisé. A l'issue d'une série de rencontres avec tous les acteurs, depuis le niveau village jusqu'aux niveaux provinciaux et nationaux, il ressort que pour protéger le karité, il faut amener tous les acteurs par terroir, à revisiter les règles qui régissent l'accès et l'utilisation des ressources naturelles en général et du karité en particulier. L'objectif est que ces règles permettent la régénération et la durabilité de la ressource. Les conventions visent à créer un espace de dialogue et de participation des populations et des structures d'appui aux activités de gestion durable des ressources naturelles. Elles favorisent un accès équitable aux ressources naturelles pour les groupes dominant et les groupes marginalisés. Avec les conventions, l'utilisation des ressources devient plus rationnelle, ce qui permet de sécuriser les conditions de vie des ménages, tout en augmentant les rendements économiques.



2. Qu'est-ce qu'une convention locale de gestion de parcs agro-forestier ?

La gestion forestière ne peut pas être dissociée de la gestion foncière. Ces deux paramètres doivent être pris en compte, dans l'élaboration des conventions. La convention locale est un accord des différents acteurs et groupes sociaux autour de la gestion du karité dans un espace bien délimité. Elle est constituée d'un ensemble de règles et d'engagements pris par les communautés elles-mêmes après un processus de concertations et de négociations. Les villageois identifient les points de divergences et décident ensemble des nouvelles règles de gestion. Les règles expriment les besoins réels d'une communauté qui décide de la meilleure façon de gérer, d'aménager et de planifier les parcs agro forestier. Les conventions locales s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales en vigueur dans le pays. Elles mettent l'accent sur les pratiques et les actes non sanctionnés par les textes nationaux.

En raison de sa dimension culturelle, son intérêt thérapeutique, son importance dans l'alimentation, sa valeur économique, et de sa fonction écologique, le karité est une des espèces les plus importantes du pays. C'est pourquoi il est urgent de préserver cette ressource. Malheureusement, les cadres de facilitation du dialogue sont souvent inexistantes dans les villages, ce qui entraîne une anarchie dans l'utilisation des ressources naturelles.

Parmi ces pratiques, on trouve : le ramassage nocturne des noix, la cueillette des fruits immatures, l'exploitation du miel hors ruche... Lorsqu'elle est adoptée, le comité villageois de gestion de la convention a le droit de dénoncer et de sanctionner les personnes qui n'en respectent pas les règles. Les conventions locales demeurent aujourd'hui l'un des instruments privilégiés dans la gestion, la prévention et la résolution des conflits aux niveaux communautaire et communal.

A travers l'élaboration des conventions locales de gestion des parcs à karité, le projet Shisun met en place un outil pour la sauvegarde et l'accès durable à la ressource, tout en donnant l'occasion aux femmes de participer à tout le processus.

« Très vite on s'est aperçu qu'on ne pouvait pas travailler uniquement sur le karité. Les villageois ont souhaité que les conventions s'appliquent à la gestion des ressources naturelles en générales. Ex : le néré, les points d'eau. »

Equipe de coordination de Shisun



3. Pour mieux comprendre le contexte et les défis ?

La confrontation de deux référentiels migrants/ autochtones

Dans la plupart des sociétés traditionnelles, la gestion des espèces forestières était soumise à une réglementation fondée sur la propriété collective de la terre et des produits naturels. Les villageois attendaient l'autorisation du chef de terre pour commencer la récolte du karité. L'accès aux produits du karité et la gestion de l'arbre sont régis par des règles qui varient selon les communautés mais qui sont liées au régime foncier. D'une manière générale, toute personne, autochtone ou immigrante, qui désire exploiter une parcelle de terre l'obtient sur demande verbale auprès du propriétaire de l'espace ou du chef coutumier. Ces derniers sont tenus de la lui accorder sur une période plus ou moins limitée. On constate ainsi un important exode des populations Mossi et Peuhl principalement vers la province de la SISSILI dotée actuellement d'importantes potentialités agricoles, pastorales, sylvicoles et où les autochtones réservent toujours un accueil convivial aux immigrants. Les règles de gestion des arbres de karité diffèrent selon que l'arbre est localisé en brousse ou dans un champ. L'exploitation des produits de l'arbre en brousse est libre tandis que l'accès à ces produits dans le champ est soumis à des règles spécifiques à chaque communauté

A Solenzo et Kouka dans les Banwa, l'exploitant du champ n'a pas droit de propriété sur les arbres fruitiers qui demeurent le patrimoine de celui qui a cédé la terre. L'exploitant du champ ne peut bénéficier des produits de l'arbre que si le principe a été au préalable négocié avec le propriétaire de la terre.

Les arbres de karité sont la propriété des hommes qui ont également le devoir de les protéger (réalisation de pare-feu, surveillance des karités, coupe et élagage...). La confrontation de deux référentiels migrants/ autochtones. La forte présence de migrants dans certaines localités pose le problème foncier avec acuité et il devient parfois difficile pour les institutions traditionnelles de contrôler les conflits qui naissent autour de la gestion des arbres fruitiers comme le karité et le néré.

La confrontation de deux référentiels migrants/ autochtones

Les tensions entre migrants et autochtones naissent des différences de culture quant aux règles d'exploitation de la terre et des arbres fruitiers et des différences des méthodes culturales. Dans les situations où l'exploitant ne peut jouir des fruits de l'arbre, il est peu enclin à préserver les jeunes pousses de karité et est parfois prêt à provoquer précocement la mort de l'arbre à l'aide par exemple de la dent de l'écureuil enfoncée sur l'arbre.

A savoir

Le projet Shisun a intervenu dans deux contextes très différents. La région des Banwa se positionne comme grande productrice de coton. La culture motorisée du coton est cependant une menace pour les jeunes pousses de karité. Les cotonniers sont bien organisés à travers l'union des cotonniers. Par contre les femmes, principales actrices de la filière karité au niveau local, travaillent individuellement elles ne sont pas constituées en association et leur travail manque de visibilité et d'impact. Le projet va donc passer par l'union des cotonniers pour susciter l'émergence d'une organisation féminine qui sera porteuse des actions. Dans la Sissili, la situation est différente. Il existe déjà une organisation féminine forte avec de l'expérience dans la transformation du karité. Pour Shisun, le travail va donc consister à renforcer cette organisation dans le plaidoyer et à cultiver le transfert de compétences avec celle des Banwa.

Mais dans les Banwa, aussi bien que dans la Sissili, il y a une forte affluence de migrants ; une donnée qui accentue l'enjeu de la gestion et de la préservation du karité.



4. L'expérience du projet Shisun : la démarche et les acteurs

Le Burkina s'est inspiré de la méthodologie utilisée au Mali. Entre temps, il y a eu la loi portant sur le foncier rural au Burkina des chartes locales. Il a fallu faire des ajustements au niveau des communautés pour tenir compte des institutions que la loi avait établies. Le processus a commencé par un voyage d'étude au Mali avec tous les acteurs concernés par l'élaboration des conventions locales. Les maliens avaient déjà une expérience dans l'élaboration des conventions et les burkinabè ont pu échanger avec leurs pairs et s'inspirer de leur expérience. Mettre en place une convention prend du temps. Il faut bien veiller à ce que tous les groupes sociaux soient pris en compte. Sinon on peut se rendre compte à la fin que certaines personnes ne sont pas prises en compte et ne respectent pas les règles fixées par les autres. Les interlocuteurs de départ peuvent faire occulter volontairement ou involontairement certains groupes, comme les migrants éleveurs. Il faut travailler avec quelqu'un qui connaît bien le terroir et qui a une certaine neutralité. Le processus est très exigeant.

On remarque que les rencontres avec les populations autour des conventions sont très prisées. Elles ont l'occasion de se rappeler ensemble les anciennes pratiques et de réfléchir ensemble sur la meilleure façon de gérer les ressources naturelles. La communication est directe, il n'y a pas de traduction, il n'y a pas d'interprétation.

On ne peut pas simplement utiliser un planning. Les événements sociaux, tels que les décès, ou les adversités dans le paysage administratif qui font traîner le processus. Pour qu'il y ait des règles et que les gens s'y reconnaissent, Il faut prévoir au minimum une année pour conduire un processus à terme dans un village avec une ressource humaine disponible à plein temps.

La démarche comprend les étapes suivantes :

- Les rencontres d'informations, de sensibilisation des populations cibles sur le processus de convention.
- La participation à la formation sur les techniques d'élaboration de convention.
- La tenue des rencontres avec les différentes couches sociales dans le but d'identifier et négocier des règles.
- La tenue d'assemblées de synthèses des travaux de groupes
- La restitution des travaux aux différents comités.
- La rédaction d'un avant-projet de convention.
- Le suivi de l'adaptation et la validation.
- La validation par le Haut-Commissaire

Facilitateur pour l'élaboration des conventions locales à Moussakongo et Houna : Souleymane Coulibaly

La convention, s'inscrit dans le cadre de la gestion des ressources naturelles. A Moussakongo comme à Houna, il s'agissait d'une phase pilote avec l'objectif d'étendre l'expérience plus tard à d'autres villages. Ainsi, dès le départ, les populations de ces deux villages avaient à cœur de réussir pour servir de modèle. J'ai été recruté pour accompagner l'élaboration de deux conventions dans la province des Banwa. Shisun recherchait quelqu'un qui connaît bien les langues parlées dans les zones d'interventions, les hommes et le milieu dans ses zones d'intervention. J'ai donc mené l'animation et la facilitation nécessaire pour que la population d'exprime et participe à tout le processus, pour savoir ce que la population veut ou ne veut pas, ainsi que les attentes vis-à-vis du projet Shisun.

J'ai commencé par faire des animations de proximité dans les villages avec les différents groupes cibles : les hommes, les femmes, les coutumiers, les jeunes. En effet, si on réunit tout le monde en même temps, certains ne s'expriment pas. Par exemple, les femmes parlent très peu en présence des hommes. Le groupe des coutumiers est très sensible et stratégique pour la réussite d'une convention. J'ai choisi de passer par une personne ressource dans chaque village, en l'occurrence le président du CVD pour entrer en contact avec les coutumiers. C'est donc le président du CVD qui était chargé de m'introduire auprès des coutumiers et de prendre rendez-vous pour moi.

Stratégie d'approche des populations

Lors des premières rencontres avec la population, on leur a fait prendre conscience que la nature est en danger à cause du comportement des hommes. Tout le monde voit que la nature a changé de visage.

La végétation est devenue de plus en plus rare et certaines espèces ont disparu. Une fois la prise de conscience effectuée, la population accepte de travailler sur les conventions locales de gestion des parcs agro forestiers.

Au départ, le facilitateur anime seul le processus avec la collaboration du CVD. Mais dans le processus d'élaboration de la convention, il y a eu la formation d'un comité villageois de gestion chargé du suivi et de la mise en œuvre de la convention avec l'appui des autorités.

Pendant la restitution au niveau du village il y a une mise en commun et un consensus est trouvé pour harmoniser certaines propositions. C'est de cette façon qu'à Moussakongo, on a décidé que personne n'a le droit de dépasser trois charretées d'aucune espèce de bois par an.

A savoir

Le processus pour arriver à la signature d'une convention est très long qui demande une grande mobilité du facilitateur. Il faut une grande patience pour réunir toutes les informations nécessaires.

L'état d'esprit des différents acteurs étatiques est déterminant sur le processus.

Selon que les acteurs se placent dans la position de contrôler ou d'accompagner leur comportement est différent. Il faut veiller à ne pas accorder trop d'importance au départ à un acteur qui peut ralentir le déroulement du processus.

- Le comité villageois a pour rôle de veiller à l'application de la convention.
- Le comité communal a pour rôle d'aider le comité villageois dans la mise en œuvre des conventions
- Le facilitateur joue un rôle central et doit être de la communauté. Il doit avoir de bonnes capacités aussi bien dans l'animation des groupes, que dans la documentation du processus.

Dans certains cas, des groupes dominant dans les discussions peuvent faire adopter des règles qui visent à fragiliser un groupe qui n'a pas l'espace d'expression nécessaire. Pendant les travaux en groupes, les gens parlent. Mais lors de la mise en commun, il y a un rapport de force qui peut se dégager au détriment d'un groupe.

« Lorsqu'on travaille sur la vie des gens et leur environnement, on a un écho assez fort. On est surpris par le niveau d'engagement des populations. Elles sont très intéressées, et partantes. C'est important de valoriser les gens. » Gifty

Travailler avec des femmes

Les femmes ne donnent pas tout de suite l'information. Il faut prendre le temps de creuser. Si non, on peut avoir tendance à croire qu'elles ne sont pas intéressées. Dans les Banwa, comme c'était une organisation nouvelle il fallait prendre beaucoup de temps. Dans la Sissili par contre, les femmes expriment plus facilement leurs idées et leurs points de vue.

Les femmes des allochtones et les femmes autochtones, n'ont pas les mêmes références. Il faut en tenir compte dans les séances de travail avec elles.

L'élaboration des conventions locales prend du temps. Pendant tout le processus, il faut s'attendre à de nombreuses rencontres et à de fréquentes modifications et reformulations des règles, afin que toutes les opinions et les avis soient pris en compte

Présentation des acteurs

La Fédération des Producteurs Professionnels de la Sissili FEP-PASI et l'Union Provinciale des Producteurs de Coton du Banwa UPPCB ont joué le rôle de maîtres d'ouvrages. Ils ont bénéficié de l'accompagnement, de la formation et de l'appui conseil de prestataires spécialisés. Chacune de ces faïtières dans sa zone dispose d'un réseau d'organisations de base qui ont une force de mise en œuvre remarquable. Dans la stratégie du partenariat, il s'agit de contracter avec ces organisations intermédiaires qui se concertent avec leur base pour définir les actions et changements concrets dans la gestion du Karité jusqu'à l'évolution des systèmes d'exploitation et de gestion familiale. La mise à disposition des fonds pour une gestion autonome par les OPF et une mobilisation de prestataires pour des activités spécifiques (formations par exemple). La coordination opérationnelle est assurée par l'AIC, les appuis thématiques et supervision par la DIC.

5. Quelques données statistiques

- 14 participants (autorités administratives et collectivités, services techniques, OP) s'approprient du processus d'élaboration des conventions locales de GRN
- 01 voyage d'étude à San et Koutiala sur l'expérience Malienne en matière de gestion de ressources naturelles et d'élaboration des conventions locales
- 30 personnes ressources (autorités administratives et collectivités, services techniques, OP) formés sur le processus d'élaboration des conventions locales de GRN
- 02 cadres de Concertation communale mis en place dans les communes de Solenzo et Kouka (10 membres : Préfet, la Mairie, les conseillers municipaux, l'environnement, les CVD et les Unions Communales de L'UPPCB
- 02 conventions locales de GRN validées de par les conseils municipaux de Solenzo et Kouka
- 04 comités villageois formés ; 02 assemblées villageoises d'information et de sensibilisation 700 personnes à Moussakongo et 900 personnes à Houna
- 02 rencontres sensibilisation préalables sur les cadres de concertation ont été organisées au niveau des communes;
- 01 modérateur a été recruté;
- 02 Cadres Communaux de Concertation impliquant les femmes dans la prise de décisions et dans l'appui à l'élaboration des Conventions Locales ont été mis en place dans les Communes de Boura (58 membres) et de To (32 membres)
- 04 rencontres communales tenues (02 à Solenzo et 02 à Kouka).
- 08 rencontres mensuelles des comités communaux ont été tenues
- 02 rencontres provinciales ont été tenues



B. Les effets et les impacts

En travaillant sur les conventions locales, le projet a permis d'éveiller les consciences sur l'importance de l'accès des femmes au foncier. Le processus d'élaboration des conventions locale a permis de faire naître un autre esprit sur la protection de la ressource et met en confiance les populations. On a senti que les populations pouvaient se mettre ensemble pour parler le même langage pour la gestion de leur terroir. Au fur et à mesure, les femmes ont pris de l'assurance et s'expriment de plus en plus librement pendant les rencontres. L'abandon des mauvaises pratiques et l'adoption de bons comportements pour préserver la ressource karité ont commencé juste après les sensibilisations, avant même l'existence de la convention. Pendant la restitution nous avons constaté que les villages riverains étaient demandeur d'un accompagnement pour mettre en place des conventions locales. Les maires des autres communes de la province sont demandeurs de l'accompagnement de Shisun.



7. Que peut-on en retenir (les leçons apprises) ?

- Au terme de ces premiers processus d'élaboration des conventions, nous avons senti la nécessité d'étendre la convention aux autres villages afin que les règles soient harmonisées et que leur application soit efficace. En effet les terroirs sont inter pénétrés.
- Dans le processus d'élaboration d'une convention locale de gestion des ressources naturelles, la problématique et la démarche doivent être clairement maîtrisées.
- Il y a la nécessité d'associer les différents groupes d'intérêts (jeunes, vieux, agriculteurs, éleveurs, coutumiers, femmes...) et d'explicitier les règles afin que les règles convenus soient un consensus et qu'elles soient respectées par tous et toutes ; une convention non respectée n'a pas de sens.
- Il n'y a pas de convention sans sensibilisation, sans impliquer les différents groupes d'intérêt ; sans modérateur. Chaque groupe a son intérêt et doit dire son point de vue afin qu'on s'accorde.
- Les conventions sont une belle initiative qui doit prendre en compte les aspects techniques.
- Le renforcement des capacités des acteurs sur les textes nationaux va faciliter la tâche du service forestier dans l'accompagnement des populations de façon générale et particulièrement sur les conventions.
- Le processus d'élaboration d'une convention doit tenir compte du milieu et de ses réalités.
- Préparer certains groupes à s'exprimer lors des rencontres.

Pour les OPF porteurs du projet, pour réussir un projet de gestion durable du karité comme le projet Shisun, il faut l'entente et l'implication de tous les acteurs (autorités administratives, coutumières, les femmes, toutes les ethnies, les hommes) dans les actions du projet.

En effet, l'implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre du projet et la prise en compte des aspects de valorisation et de protection de la ressource ont induit une prise de conscience rapide de la population sur la nécessité de protéger la ressource. Il faut nécessairement passer par des sensibilisations préalables.

Aussi, le fait d'avoir confié la mise en œuvre du projet aux OPF qui cultivent dans les parcs agro forestiers a facilité la réussite des activités. Aujourd'hui, les producteurs de coton se disent sûrs de leur capacité à mieux protéger la ressource karité, et les femmes sont conscientes qu'elles sont capables de se mobiliser pour lutter et défendre leurs intérêts sur l'arbre à karité ;

Dans la convention, il y a la mise en place d'un comité et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. La communauté villageoise a besoin de l'accompagnement d'autres acteurs pour la mise en œuvre de certains points tels que la construction ou l'acquisition de certain matériel..

